

CONSEIL MUNICIPAL DE BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE

Séance du 08 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le 08 janvier, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur MAINNEMARRE Yves, Maire.

Étaient présents : M MAINNEMARRE Yves, HECKMANN Harry, HIBON Elodie, RIZZO Julie, RUYSSCHAERT Alexandra, M SAINT GERMAIN Roch Mme SAINT GERMAIN Laëtitia M PEGARD François M DELHALLE David Mme ROUSSEL Bénédicte M BELLENGREVILLE Daniel Mme GOURLIN Claudy

M RASSE Baptiste donne procuration à M PEGARD François

M CLABAU Franck donne procuration à M MAINNEMARRE Yves

Mme DESBIENDRAS Séverine donne procuration à Mme SAINT GERMAIN Laëtitia

Secrétaire de séance : M DELHALLE David

Avant d'ouvrir la séance, M le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à ajouter un point à l'ordre du jour concernant un dossier de subvention pour les travaux d'éclairage public au Parc Résidentiel de Loisirs – 31 points lumineux. Le conseil municipal accepte.

ORDRE DU JOUR

1) Élection du secrétaire de séance

M DELHALLE David est élu secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal du 04 décembre 2020

Le procès-verbal du 04 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

3) Délibération validation phase PRO projet réhabilitation PMR Mairie – école et lancement de l'appel d'offres

M le Maire rappelle au conseil municipal que dans la cadre des travaux de mise en conformité pour accessibilité et la rénovation thermique de la mairie et des écoles, l'architecte Caroline Thibault a été désignée Maître d'œuvre de cette opération, en groupement avec les BET OREA ING (économie de projet) et ACOUSTIBEL (acoustique) et un complément de mission passé au BET Energy.

La maîtrise d'oeuvre a rendu les études de la phase PRO (projet) , il convient au conseil municipal de délibérer pour le valider en vue de permettre de constituer le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) et lancer ensuite l'appel d'offres travaux.

Ce dossier PRO comprend : les plans Architecte, les plans BET (Bureau d'Etudes Techniques) le CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières), le planning prévisionnel d'exécution des travaux et les plans de phasage, ainsi que l'estimatif des travaux.

M le maire demande au conseil municipal de valider la phase PRO et le lancement de la procédure de consultation sous forme de marchés de travaux et autorise la publication des marchés ayant les caractéristiques suivantes :

- Allotissement : 11 lots
- Critères de jugement des offres : prix = 40 points ; valeur technique = 50 points ; délai = 10 points
- Durée estimée du chantier : 7 mois + 1.5 mois de préparation

Après en avoir délibéré à 11 voix pour, 2 voix contre (M Mainnemarre et M Clabau) et 2 abstentions (M Pégard et M Rasse) le conseil municipal à la majorité valide la phase PRO et le lancement de la procédure de consultation sous forme de marchés de travaux.

4) Délibération subvention complémentaire sur le dispositif communal de la politique territoriale du Département de la Somme pour le projet PMR école – mairie

M le Maire informe le conseil municipal que par délibération en date du 20 décembre 2018, un dossier de demande de subvention au titre du fonds départemental d'appui aux communes (FODAC) a été voté pour un montant de 10 000 € mais non transmis au Département. Après renseignements à la CCVS et au Département, nous pouvons déposer notre dossier.

De plus, le conseil départemental de la Somme, dans le cadre du plan de relance post Covid-19 a décidé de prolonger la politique territoriale jusque fin 2021, et d'abonder dès à présent le dispositif communal et contractualisation avec les territoires de respectivement 2M d'euro et 7M d'euro. Cette somme complémentaire de 9M d'euro sera allouée aux projets d'investissement des communes et des intercommunalités (les dépenses en équipements et/ou travaux liés à la crise sanitaire COVID-19 devenant éligibles).

Au titre du dispositif communal, les communes de moins de 1 000 habitants peuvent ainsi mobiliser une dotation complémentaire de 3 000 euros, cumulable à leur dotation initiale de 10 000 euros, et cela jusqu'au 31 décembre 2021.

Dans ce cadre, nous pouvons prétendre à une subvention complémentaire de 3 000 €. M le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer un dossier de subvention complémentaire dans le cadre du dispositif communal pour le projet PMR école mairie d'un montant de 3 000 €.

Après délibération à 2 voix contre (M Mainnemarre et M Clabau), le conseil municipal autorise le dépôt d'un dossier de subvention complémentaire auprès du Département au titre du fonds départemental d'appui aux communes.

5) Délibération dossier de subvention à la région Hauts de France pour le parcours de santé et le terrain de pétanque

M le Maire informe le conseil municipal que la Région Hauts-de-France souhaite contribuer à la modernisation et à l'augmentation du nombre des équipements sportifs qui maillent son territoire en mettant en place un dispositif d'accompagnement financier tourné vers les équipements sportifs de proximité. M le Maire indique que le parcours de santé de la commune est à renouveler et à moderniser.

L'accessibilité aux équipements sportifs est un enjeu important pour les habitants. Leur présence et leur accessibilité favorisent le développement de la pratique physique et sportive. Le projet entre dans le cadre « plateaux multisports et équipements de petits jeux extérieurs.

Le parcours de santé est une promenade sportive en accès libre rythmée par un ensemble d'activités, généralement dans un cadre naturel ou un parc urbain. Son tracé est constitué d'une ou de plusieurs boucles signalées devant permettre d'atteindre l'équivalent d'au moins 10 000 pas, conformément aux recommandations de l'organisation Mondiale de la Santé (OMS). La longueur cumulée du parcours sera, à minima, de 6 000 m. La Région Hauts de France subventionne ce projet à hauteur de 20 %.

Après débats, il s'avère que le parcours de santé et le terrain de pétanque n'entrent pas dans les critères pour être éligible, le dossier de subvention ne sera pas déposé. Les travaux seront exécutés en régie. Le parcours de santé va être fermé pendant les travaux. La fin des travaux est programmée fin d'année 2021 début 2022. Le terrain de pétanque sera quant à lui terminé au cours du 1^{er} trimestre 2021.

6) **Délibération dossier de subvention à la région des Hauts de France pour le « dernier commerce de proximité »**

Par délibération en date du 4 décembre 2020, le conseil municipal a préempté pour l'acquisition du bien cadastré section AB 169 (ancienne boulangerie) dans le but de trouver un boulanger et de ré ouvrir ce commerce. Dans le cadre fonds d'intervention « maintenir le dernier commerce de proximité dans une commune » la région Hauts de France propose un nouveau dispositif. Ce dispositif s'inscrit dans les objectifs du projet de SRADDET visant à favoriser l'attractivité des territoires ruraux, à soutenir le maintien d'activités économiques ainsi que les services de proximité au plus près des habitants.

Notre projet serait éligible dans ce dispositif. En effet la nature des dépenses pour être recevable concerne la réhabilitation du bâtiment et ses aménagements, l'acquisition foncière, les travaux menés en régies concernant les achats de matériaux, la création d'accès indépendants aux logements localisés du dernier commerce et les dépenses d'immobilier par destination liées à l'activité commerciale.

Il convient d'avoir un autofinancement exigé des opérations de 20 %. La hauteur maximum de financement : 50 % de la dépense subventionnable dans la limite d'un montant plafond de 150 000 € par opération.

M le Maire informe que la partie subventionnable ne concernera que le foncier « local commercial ».

M le Maire informe également que la commission qui a été désignée lors de la réunion de conseil du 04 décembre 2020 sur ce projet a travaillé sur la faisabilité juridique et financière de l'opération.

Après avoir entendu l'exposé, M le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention à la région des Hauts de France dans le cadre du dispositif « dernier commerce de proximité »

Après délibération, à 1 voix contre (Mme ROUSSEL), 1 abstention (Mme HIBON), le conseil municipal à la majorité autorise M le Maire à déposer un dossier de subvention à la Région des Hauts de France pour le dernier commerce de proximité lorsque la commune sera propriétaire du bien.

7) **Délibération adhésion au groupement de commandes proposé par le CDG pour l'élaboration de diagnostics des risques psycho sociaux**

M le Maire informe le conseil avoir reçu du centre de gestion une proposition d'adhésion au groupement de commandes pour l'élaboration de diagnostics des risques psycho sociaux.

Cette adhésion consiste à autoriser le centre de gestion à lancer une consultation pour le compte de la commune pour la réalisation d'un diagnostic RPS et du plan d'actions Qualité de Vie au Travail, d'approuver les termes de la convention, d'adhérer au groupement de commande, de participer à hauteur de 200 € facturés par le CDG pour le lancement de cette consultation, de signer au terme de la consultation le bon de commande, d'autoriser à présenter une demande de subvention au fonds national de prévention.

M le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'adhésion à ce groupement de commandes.

Après délibération, à l'unanimité le conseil municipal accepte l'adhésion au groupement de commandes proposé par le centre de gestion pour l'élaboration de diagnostics des risques psycho sociaux.

8) Parc Résidentiel de Loisirs : pose de 31 points lumineux à LED

M le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 20 479,00 euros TTC.

Si le Conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération (20 % du coût hors taxes des travaux, le fond de concours le remplacement des luminaires type « BOULE », 70 % du coût HT des travaux de terrassement et de mise aux normes du câblage, la TVA, et la maîtrise d'œuvre).....	117 858,00 €
- Contribution de la Commune.....	36 708,00 €
- Aide du Département de la Somme.....	50 000,00 €
TOTAL TTC	204 566,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :
d'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme,
d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
d'accepter la contribution financière de la commune estimée à 36 708,00 euros.

La séance est levée à 21h00

